

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

Mme Caroit, M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille,
M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Maillard, M. Marchive,
Mme Marsaud, M. Midy, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert, M. Vojetta et les
membres du groupe Renaissance

ARTICLE 2 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.